

■ **Etablissement Les Arcades S.A.**, à Lutry, établissement médico-social (FOSC du 28.05.2002, p. 13). Selon décision de son assemblée générale du 9 avril 2003, contrat de fusion du 9 avril 2003 et bilan au 31 décembre 2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Etablissement médico-social Odysse S.A., à Lutry, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 6135 du 01.07.2003
(01068060 / CH-550.0.088.995-1)